

Certificat en créativité et innovation

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-407-5-1


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Certificat en créativité et innovation

TYPE Certificat


CRÉDITS 30 crédits


 **Admission à l'automne et à l'hiver**

 **Capacité d'accueil non limitée**

 **Temps partiel**

 **Offert au campus de Montréal**

 **Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.**

 **Des cours du certificat peuvent être offerts le samedi et le dimanche.**

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Sylvain Matte 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
cre-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Créativité et Innovation
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
cre-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

L'innovation devient dans notre monde en constante mutation une compétence indispensable pour la survie des organisations et des individus face aux transformations économiques et sociales. Trouver des solutions innovantes, faire éclore des réflexes créatifs, susciter de nouvelles idées et maintenir une attitude ouverte à l'innovation constituent l'essence du certificat en créativité et innovation.

Le programme intéressera les personnes, tous secteurs professionnels confondus, souhaitant rehausser leur capacité à saisir des occasions et à résoudre des problèmes de façon novatrice et créative; affirmer leur leadership créatif; adopter des pratiques innovantes; et donner une nouvelle énergie ou une nouvelle direction à leurs activités professionnelles.

Objectifs

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :

- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour interioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

Forces

En créant le certificat en créativité et innovation, la Faculté de l'éducation permanente est fidèle à sa mission de répondre aux besoins des adultes en matière de formation universitaire et de contribuer à l'actualisation des connaissances ainsi qu'à l'amélioration des pratiques de formation continue.

Perspectives d'avenir

Les emplois visés par les diplômés peuvent varier selon leur formation initiale, leurs expériences antérieures et leurs intérêts professionnels. L'étudiant ayant cette formation (complémentaire) pourrait travailler dans des domaines aussi variées que : la conception de produits et de services, la recherche et le développement, la gestion de produit ou de service, le design, la gestion d'équipes ou de projets, la gestion du changement, l'animation d'équipes, d'initiatives ou d'ateliers de résolution de problèmes, de créativité appliquée à la conception de produits et services ou de déploiement d'innovations, l'efficacité organisationnelle, l'amélioration continue des processus, des façons de faire et des pratiques de gestion, la gestion d'entreprise ou sa direction générale, etc.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé

- Si le candidat ne possède pas l'une ou l'autre de ces bases d'admissibilité, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} juin 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 18 novembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Structure du programme (1-407-5-1)

Version 00 (H17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0J S
CRE 3060	Projet créatif	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CRE 2001	Gestion des connaissances en innovation	3.0J
CRE 2003	Créativité, innovation et gestion du changement	3.0
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0

Bloc 70C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRE 3015	Innovation sociale	3.0	CRE 3042	Approches socio-numériques, créativité, innovation	3.0
CRE 3024	Gouvernance et écosystèmes d'innovation	3.0	CRE 3050	Atelier thématique	3.0
CRE 3031	Animation d'un processus créatif	3.0J S	CRE 3050Z	Environnements de co-création et conception innovante	3.0S
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0			

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0J	PBT 2000	Stratégies de création	3.0
AME 4722K	Créativité par le groupe	3.0	RED 2101	Le texte de création	3.0
COM 1200G	Introduction aux médias	3.0	REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
HEC 1065	Créativité - Innovation - Entrepreneuriat [ENTR31016]	3.0			

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.